

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de La Malène, vendredi 11/12/20 à 20h30, salle polyvalente

La séance ouvre à 20h30. Tous les conseillers sont présents. A l'ordre du jour : le renouvellement de contrat des agents communaux (camping et service technique), la participation au groupement de commandes voirie du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE), le conventionnement avec l'archiviste du Centre de gestion départemental, le renouvellement de l'autorisation pour l'émetteur TNT, la régularisation foncière avec le Conseil départemental, le conventionnement avec la SAFER Occitanie pour la maîtrise de biens vacants et sans maîtres ainsi que pour le logiciel Vigifoncier, le renouvellement de la location de la « plage ». Aux questions diverses : les projets communaux.

Le renouvellement du contrat de l'agent technique Cédric Lovera est approuvé à l'unanimité. Le conseil souhaite renouveler pour 2021 le contrat de la régisseuse du camping, Dorianne Laude et renforcer l'équipe en haute saison sur le camping. Le maire expose ensuite les modalités d'une participation au groupement de commandes « voirie » par le SDEE. Dans ce cadre et sans engagement, la commune pourra bénéficier de tarifs avantageux. Après contact avec l'archiviste du Cdg48, le conseil municipal décide à l'unanimité de conventionner pour une mission d'aide à l'archivage et au p-v de récolement. Pour continuer de recevoir les chaînes émises via la TNT, le conseil vote à l'unanimité le renouvellement des autorisations auprès du CSA. Le conseil municipal délibère favorablement sur la régularisation foncière concernant des parcelles de la section de La Malène, Angle, Claux, Coronel, Mazel et Cayroux qui ont fait l'objet de travaux routiers départementaux début 2000. Le service départemental de la SAFER Occitanie a proposé à La Malène de conventionner pour la réalisation d'une étude sur l'identification du potentiel foncier de la commune en vue d'une procédure d'intégration de biens vacants et sans maître. Cette démarche est accompagnée d'une seconde proposition visant à utiliser le logiciel Vigifoncier qui permettra à la commune de s'approprier davantage les enjeux fonciers sur son territoire. Le conseil approuve ces propositions. La convention de location des parcelles B447 et B448 nommées « La plage », appartenant à Marie-Chantal Planes et Michel Planes arrive à échéance. A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler pour 4 ans cette convention avec une augmentation du loyer de 100 €. Le maire soumet aux membres du conseil municipal la demande de la SARL Les Bateliers des Gorges du Tarn d'acquérir la parcelle B438 approuvée à l'unanimité. Il s'agira prochainement de délibérer sur le montant de la transaction.

Puis, le maire expose l'avancée des projets communaux : après échanges avec les services de l'Etat, l'ouverture du camping municipal du Claux est possible. A l'unanimité, les conseillers saluent ce premier pas décisif. L'équipe municipale entame à présent une réflexion approfondie sur un projet de camping dont le défi consistera à allier qualité des structures d'accueil et valorisation du lieu. Ce projet est mené dans une réflexion partagée, fruit de nombreux échanges avec les services de l'Etat, de la DDT, de la DREAL, du Grand Site Occitanie, de l'UDAP 48 et du Conseil départemental. Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil, le maire informe les membres du conseil de sa volonté de réaliser des sanitaires publics sur le parking du haut à l'entrée Nord pour 2021. Il est également évoqué l'ambition de valoriser des biens immobiliers particulièrement représentatifs du patrimoine local pour dynamiser le cœur du village. Ce projet d'ampleur fait actuellement l'objet de riches échanges avec le Département, Le CAUE 48 et l'UDAP. Un projet d'aménagement des berges du Tarn est actuellement étudié en partenariat avec le CAUE 48 et le Parc national des Cévennes, incluant la restauration de l'ancienne enceinte du manoir de Montesquiou. Une aire d'accueil de camping-cars sur le causse de Sauveterre est en réflexion pour la saison prochaine. La séance s'achève à 00h00.